

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 27 mai 2021

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, M. Hanotin, M. Taïbi, M. Grandin, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Coppi donnant pouvoir à Mme Maroun

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Monany, M. Prudhomme

-----



## **Délibération n° 12-01 du 27 mai 2021**

### **EXPÉRIMENTATION DE LA DÉMARCHE « TERRITOIRE 100% INCLUSIF » À CLICHY-SOUS-BOIS ET POURSUITE DU PARTENARIAT AVEC « I WHEEL SHARE » – CONVENTIONS – SUBVENTION.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment l'alinéa 1er de l'article 56,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu le Schéma Autonomie et Inclusion, 2019-2024, adopté le 10 octobre 2019

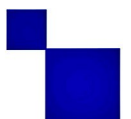
Vu le rapport « Défi Handicap », adopté le 20 octobre 2016,

Vu la démarche ministérielle « Territoires 100% inclusifs »,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de verser à l'entreprise, agréée entreprise solidaire à utilité sociale « I Wheel Share », une subvention de 15 000 euros au titre des actions prévues en faveur de la mobilité des personnes en situation de handicap ;



- APPROUVE la convention à conclure avec l'entreprise, agréée entreprise solidaire à utilité sociale, « I Wheel Share » pour la promotion de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes en situation de handicap, dont projet ci-annexé ;
- APPROUVE la convention à conclure avec la commune de Clichy-sous-Bois pour l'expérimentation de la démarche « Territoire 100% inclusif », dont projet ci-annexé ;
- AUTORISE Monsieur le président du conseil départemental à signer les conventions susmentionnées au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*